

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Bois-Francis, tenue le lundi 18 septembre 2017 à 18 h 30, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Monsieur Jacques Daigle, vice-président
Madame Sylvie Bilodeau, commissaire
Madame Manon Aubry, commissaire
Monsieur Jean-François Lafèche, commissaire
Madame Manon Lambert, commissaire
Monsieur Dany Boudreault, commissaire parent

Absence :

Madame Colette Vézina, commissaire

Sont également présents :

Monsieur Daniel Sicotte, directeur général
Monsieur Julien Lavallée, directeur général adjoint
M^e Michael Provencher, secrétaire général

1.00 OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion ordinaire du comité exécutif à 18 h 45.

1.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE14-065-1709

Madame Sylvie Bilodeau propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

1.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2017

CE14-066-1709

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Aubry que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

2.00 RAPPORT DES SERVICES ÉDUCATIFS

3.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-067-1709 3.01 COMPTES À PAYER 2017-2018
- Madame Manon Lambert propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance, le dépôt de la liste des comptes à payer pour la période du 31 août 2017 au 14 septembre 2017.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- 4.00 RAPPORT DU SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL
- 5.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES
- 6.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
- CE14-068-1709 6.01 DÉMISSION, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME MAUDE P.BÉLAIR
- Monsieur Dany Boudreault propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour raisons personnelles, de madame Maude P.Bélair, surveillante d'élèves à l'école Pie-X. Cette démission est effective à compter du 28 août 2017, à 16 heures.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-069-1709 6.02 DÉMISSION, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME KARINE J.MORIN
- Madame Sylvie Bilodeau propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour raisons personnelles, de madame Karine J.Morin, concierge classe II à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption (Victoriaville). Cette démission est effective à compter du 2 octobre 2017, à 16 heures.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-070-1709 6.03 CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME HÉLÈNE LARIVIÈRE
- ATTENDU que madame Hélène Larivière a choisi un plan de congé sabbatique à traitement différé de 2 ans avec traitement réduit à 75%, entrant en vigueur à compter du 29 octobre 2017 et se terminant le 28 octobre 2019;
- ATTENDU que madame Hélène Larivière prendra son congé sabbatique à compter du 29 avril 2019 et ce jusqu'au 28 octobre 2019;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jacques Daigle :
- QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de madame Hélène Larivière, secrétaire de gestion au Centre de formation professionnelle Vision 20 20, à l'effet de s'inscrire à un plan de 2 ans relativement à un congé sabbatique à traitement différé et ce, selon les modalités prévues à l'article 5-11.00 et à l'Annexe 4 de la convention collective la régissant.
- Unanimement résolu ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

7.00 RAPPORT DU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.00 RAPPORT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.01 CONTRAT DE BERLINES POUR LES VÉHICULES NUMÉRO 001, 002, 003, 004, 010 ET 021

CE14-071-1709

Madame Manon Lambert propose :

1. Qu'un contrat de berlines intervienne entre la Commission scolaire des Bois-Francs et la compagnie Autobus Bourassa ltée pour les véhicules numéro 001, 002, 003, 004, 010 et 021 (au tarif de base de 22 244 \$ plus 1,17 \$ du kilomètre effectué), et ce, pour l'année scolaire 2017-2018.
2. Que la présidente et le directeur général de la Commission scolaire soient autorisés à signer ledit contrat.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

8.02 CONTRAT DE BERLINES POUR LES VÉHICULES NUMÉRO 008, 009 ET 011

CE14-072-1709

Madame Manon Aubry propose :

1. Qu'un contrat de berlines intervienne entre la Commission scolaire des Bois-Francs et la compagnie Autobus M. Ouellet & Fils inc. pour les véhicules numéro 008, 009 et 011 (au tarif de base de 22 244 \$ plus 1,17 \$ du kilomètre effectué) et ce, pour l'année scolaire 2017-2018.
2. Que la présidente et le directeur général de la Commission scolaire soient autorisés à signer ledit contrat.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

8.03 CONTRAT DE BERLINE POUR LE VÉHICULE NUMÉRO 007

CE14-073-1709

Madame Sylvie Bilodeau propose :

1. Qu'un contrat de berline intervienne entre la Commission scolaire des Bois-Francs et la compagnie Autobus R.O.B.O. inc. pour le véhicule numéro 007 (au tarif de base de 22 244 \$ plus 1,17 \$ du kilomètre effectué), et ce, pour l'année scolaire 2017-2018.
2. Que la présidente et le directeur général de la Commission scolaire soient autorisés à signer ledit contrat.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

8.04 CONTRAT DE BERLINES POUR LES VÉHICULES NUMÉRO 019 ET 020

CE14-074-1709

Monsieur Dany Boudreault propose :

1. Qu'un contrat de berlines pour les véhicules numéro 019 et 020 intervienne entre la Commission scolaire des Bois-Francs et la compagnie Les Autobus Ste-Clothilde ltée (au tarif de base de

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

22 244 \$ plus 1,17 \$ du kilomètre effectué), et ce, pour l'année scolaire 2017-2018.

2. Que la présidente et le directeur général de la Commission scolaire soient autorisés à signer ledit contrat.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

8.05 CONTRAT DE BERLINE ADAPTÉE POUR LE VÉHICULE NUMÉRO 022

CE14-075-1709

Madame Manon Lambert propose :

1. Qu'un contrat de berline adaptée pour le véhicule numéro 022 intervienne entre la Commission scolaire des Bois-Francs et la compagnie Les Autobus Ste-Clothilde Itée (au tarif de base de 24 244 \$ plus 1,17 \$ du kilomètre effectué), et ce, pour l'année scolaire 2017-2018.
2. Que la présidente et le directeur général de la Commission scolaire soient autorisés à signer ledit contrat.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

8.06 CONTRAT DE BERLINE POUR LE VÉHICULE NUMÉRO 012

CE14-076-1709

Monsieur Jean-François Lafèche propose :

1. Qu'un contrat de berline adaptée pour le véhicule numéro 012 intervienne entre la Commission scolaire des Bois-Francs et la compagnie Les Autobus Scolaire Ouellet Inc. (au tarif de base de 22 244 \$ plus 1,17 \$ du kilomètre effectué), et ce, pour l'année scolaire 2017-2018.
2. Que la présidente et le directeur général de la Commission scolaire soient autorisés à signer ledit contrat.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

9.00 RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

10.00 CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE14-077-1709

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, monsieur Jacques Daigle propose la levée de la présente séance du comité exécutif à 18 h 53.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

Paulette S. Rancourt, présidente

Michael Provencher, secrétaire général